

Le très hon. M. Pearson: J'envoie différentes réponses aux différentes lettres. Mais je veux bien déposer ces réponses afin de fournir au très honorable représentant le renseignement qu'il demande.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je voudrais également demander au très honorable représentant pourquoi certaines personnes qui sont tout à fait opposées au drapeau qu'il a proposé reçoivent des lettres qui sont censées porter sa signature et qui se terminent par la formule: «Je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments». Ces lettres les remercient d'appuyer chaleureusement l'adoption d'un drapeau national distinctif. Pourquoi des gens qui s'opposent au modèle qu'il a proposé ou à tout changement reçoivent-ils des lettres qui prétendent approuver ce que ces personnes condamnent?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je voudrais satisfaire la curiosité du très honorable représentant au sujet de ma correspondance, mais il a été parmi les premiers à dire avec insistance que le pavillon rouge constitue un drapeau national distinctif.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Vous ne pouvez pas vous en tirer de cette façon. (*Exclamations*)

Je sais que cela s'est produit. Mais je lui ai demandé—et nombre de preuves me sont parvenues—de me renseigner à ce sujet parce que beaucoup de gens veulent savoir pourquoi Lester B. Pearson leur envoie une lettre signée «avec l'expression de ses meilleurs sentiments» et les remercie d'appuyer le drapeau qu'il a proposé, quand en fait ils ont écrit pour manifester leur désapprobation.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'ai dit au très honorable représentant que j'examinerai ma correspondance et que je la déposerai. Il y aurait peut-être lieu également qu'en sa qualité de dignitaire salarié de cette Chambre il dépose lui aussi certaines réponses qu'il donne aux lettres qu'il reçoit.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je peux répondre au très honorable représentant, monsieur l'Orateur, que je n'envoie pas aux gens une lettre sans signature; elle porte simplement une signature photocopiée exprimant mes meilleurs sentiments et remerciant les gens de ce qu'ils ne m'ont pas dit.

MODALITÉS DE L'EXAMEN DE LA RÉOLUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre au sujet des dispositions prises relativement au débat sur [Le très hon. M. Diefenbaker.]

le drapeau? Je me demande si le premier ministre sait qu'il y a une courte phrase à la page 298 de la 4^e édition de Bourinot qui se lit ainsi qu'il suit:

Lorsqu'une motion renferme au moins deux propositions distinctes, il est permis de disposer de chacune en particulier, afin que la Chambre puisse se prononcer sur chacune d'entre elles séparément.

Je ne veux pas obtenir de réponse définitive à ce sujet, mais je me demande s'il discuterait cette possibilité avec l'Orateur afin d'accéder au désir de la Chambre?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, je connais cette règle et je serai heureux d'en discuter avec monsieur l'Orateur.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre n'a-t-il pas dit l'autre jour qu'il ne diviserait pas la résolution ou a-t-il changé d'avis à ce sujet également?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'ai dit l'autre jour que nous ne diviserions pas la résolution et nous ne le ferons pas.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ah non? Encore un faux fuyant.

LA FONCTION PUBLIQUE

DÉFENSE NATIONALE—PRESTATIONS AU PERSONNEL CIVIL PRÉMATURÉMENT MIS À LA RETRAITE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a pris une décision au sujet de la demande faite par les fonctionnaires civils de la Défense nationale d'accorder aux employés du ministère de la Défense nationale des prestations spéciales, semblables à celles qu'on a proposées à l'intention des membres des forces armées qui quitteront le service?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, une décision a été communiquée à ce sujet et j'en traiterai volontiers lundi prochain.

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU MONDE OUVRIER AUPRÈS DE LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Je désire demander au ministre du Travail si le Congrès du Travail du Canada a soumis un nom en vue d'une nomination à la Commission d'assurance-chômage. Si tel est le cas, de qui s'agit-il?